

PROTOCOLE ACCUEIL DES FAMILLES COVID-19 Crèche LE MANEGE DES PITCHOUNS

INFORMATION AUPRES DES PARENTS :

Les parents sont informés des consignes sanitaires par email et par voie d'affichage dans l'entrée de la structure. Il leur est demandé de les respecter lorsqu'ils viennent amener ou chercher leur enfant.

PROCEDURE D'ENTREE ET DE SORTIE :

Les enfants de moins de trois ans doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, renforcée pour les nourrissons de moins d'un an et particulièrement pour ceux de moins de six mois présentant des facteurs de risque (notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée).

Dans ce cas, l'accueil de l'enfant se fait sur avis de son médecin traitant, le cas échéant en lien avec le médecin référent de la structure.

-Il est demandé au parent de prendre la température de l'enfant à domicile. Si fièvre: température \geq 38° de l'enfant ou en cas de symptômes de Covid-19 :les parents doivent le garder à domicile et consulter un médecin sans délais.

Les parents peuvent pénétrer dans les lieux d'accueil des enfants dans le respect des règles suivantes :

-Il est demandé aux familles de se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée, hors de portée des enfants et de ne pas porter de chaussures ou alors port de sur-chaussures.

-Chaque parent porte un masque grand public pendant toute la durée de sa présence dans les lieux d'accueil dès lors qu'il ne peut garantir une distance d'un mètre vis-à-vis des enfants et autres adultes présents.

-Chaque parent s'efforce de respecter à tout moment une distance d'un mètre avec les professionnels, les autres parents et les autres enfants.

IL EST DEMANDE AUX PARENTS DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

-Venir récupérer leur enfant s'il présente des signes liés au COVID-19 pendant son accueil.

-Prévenir la structure si leur enfant ou un membre de la famille ou une personne vivant au foyer de l'assistante maternelle présente des symptômes liés au COVID-19.

-Informier immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer.

-Consulter sans délais un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer.

-Ne pas confier son enfant s'il est testé positif au Covid-19 ; respecter la mesure de quatorzaine.

-Ne pas confier son enfant s'il présente des symptômes du Covid-19 en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR.

-Ne pas confier son enfant si un membre du foyer présente des symptômes du Covid-19.

-Ne pas confier son enfant si celui-ci est identifié comme contact à risque; respecter la mesure de quatorzaine.

-Se tenir à la disposition des équipes en charge du *contact-traçing*

Médecin référent
Date et signature

Me Le Maire
Date et signature

